

ENVIRONNEMENT

Projet éolien entre Brouilla et Banyuls : « Une verrue », selon ses détracteurs

À la veille de la concertation autour du projet, ses détracteurs affûtent leurs arguments. Gilles Jaubert, du domaine viticole du Château Planères, et l'ancien joueur de l'USAP Christophe Pérarnau, qui a aménagé un gîte sur le secteur, sont notamment vent debout.

Le cadre est idyllique. Un petit bout d'Aspres coince entre le massif des Albères et la plaine du Roussillon. Avec ses vallons arides, ses collines escarpées et sa petite forêt de chênes. « Un plateau calme où le vent siffle derrière la chalear », résume un amoureux des lieux. Et c'est justement là que le bât blesse. Car aux yeux des promoteurs, ce charmant « vent qui siffle » fait de ce coin typique, à cheval entre les communes de Brouilla et de Banyuls-dels-Aspres, un lieu idéal pour implanter un parc éolien.

En partenariat avec la société coopérative locale CatEnR, l'entreprise Engie Green a pour projet d'y installer prochainement six éoliennes de 140 mètres de haut (trois sur le territoire de Brouilla et trois sur celui de Banyuls). La cheffe de projet d'Engie en charge du dossier, Laure Vignatelli, estime que l'aménagement d'un tel parc coûterait « entre 12 et 15 millions d'euros ».

« Il faut préserver les terres nourricières ! »

Selon le collectif Le Vent tourne, qui lutte contre l'implantation d'éoliennes dans les Aspres, l'impact paysager du projet serait massif. Les machines les plus proches sont à 500 mètres des premières maisons côté Brouilla et à 900 mètres côté Banyuls. Sur les simulations que le collectif a réalisées, on peut notamment voir deux aérogénérateurs depuis le parvis de l'église de Banyuls, presque à la hauteur des cloches.

Le vigneron Gilles Jaubert, copropriétaire du Château Planères, situé sur la traverse entre Bages et Brouilla, à moins d'un kilomètre des premières éoliennes, est également remonté contre le projet. « Si on met des tonnes de béton dans ce sol, on ne pourra plus jamais y cultiver quoi que ce soit, s'émeut le viticulteur, par ailleurs président du syndicat de cru des Aspres. Il faut préserver les terres nourricières

PETITES ASPRES Le projet éolien en un coup d'oeil



pour les générations qui viennent. D'autant que nous sommes sur le territoire de l'appellation Côte du Roussillon villages – Les Aspres, qui est classée en cru supérieur. C'est le secteur qui produit les plus gros volumes de l'appellation. Implanter des éoliennes en plein dans cette dynamique impacterait le développement économique.»

« On a investi toute une vie ici... »

À quelques pas du Château Planères, l'ancien joueur de l'USAP Christophe Pérarnau, qui vient d'aménager un gîte trois épis dans un ancien mas rénové, s'inquiète également des conséquences du projet éolien : « On a investi toute

une vie ici. On a acheté en 2012 sans savoir qu'il y aurait un tel projet. Esthétiquement, ces éoliennes vont être des verrues. Je me demande si les clients vont continuer à venir. » La majorité municipale de Brouilla semble, comme celle de Banyuls-dels-Aspres, favorable au projet. Mais les élus d'opposition des deux

communes remuent ciel et terre pour obtenir son abandon. « En l'absence de schéma directeur, les éoliennes s'implantent de manière anarchique, fulmine Fabrice Caumel, de Brouilla. La butte sur laquelle ils veulent en installer ici culmine à 108 mètres. Les éoliennes seraient donc à près de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. On les verrait du lac de la Raho ! »

Cerise sur le gâteau : « Au pied des éoliennes de la zone des Calçades, treize hectares de panneaux photovoltaïques sont également en cours d'autorisation, toujours à l'initiative d'Engie Green, rajoute l'un des membres du collectif Le Vent tourne, Jérôme Riera de Castells. C'est une zone sauvage, riche en biodiversité et fréquentée par les chasseurs, qui va être saccagée. »

Amaud Andreu

Concertation préalable du 4 au 18 novembre

En accord avec les équipes municipales des villages concernés, les promoteurs organiseront du 4 au 18 novembre prochains une « concertation préalable » autour du projet. Des dossiers de présentation seront consultables tout au long de cette période en mairies de Brouilla et de Banyuls-dels-Aspres (et sur le site internet projet-eolien-banyuls-et-brouilla.fr). Par ailleurs, une permanence publique se tiendra le 4 novembre, de 16 heures à 19 heures, à l'hôtel de ville de Banyuls-dels-Aspres et une seconde le 18 novembre, aux mêmes heures, à celui de Brouilla. Les habitants désireux d'exprimer leur

avis et leurs remarques peuvent également le faire via Internet (banyuls-brouilla.engie@catenr.org). La suite des opérations ? Les promoteurs comptent déposer le dossier de demande d'autorisation environnementale à la fin de l'année. Il y aura ensuite environ un an d'instruction. L'enquête publique devrait avoir lieu dans la foulée. Cependant, même si celle-ci débouche sur une autorisation préfectorale, le chantier ne commencera pas avant 2023. > Plus de détails sur les arguments des opposants au projet sur le site du collectif Le Vent tourne (adoizon.wixsite.com/le-vent-tourne).



Responsables du collectif Le Vent tourne et élus d'opposition en train de désigner le site que convoitent les promoteurs. M. Chermant

Pourquoi les maires de deux villages y sont favorables

Les maires de Brouilla et Banyuls-dels-Aspres précisent leur position sur le projet et leurs arguments en faveur des éoliennes.

Négocier pour garder la main. Les maires de Banyuls et Brouilla déclarent tous les deux avoir décidé de s'associer au projet afin de pouvoir le faire évoluer dans les bons sens. « Nous n'avons pas eu le choix du site, souligne l'édile brillanenc Pierre Taurinya. Ce sont les promoteurs qui sont venus, car le schéma éolien régional (aujourd'hui caduque, NDLR) le désignait comme favorable. La commune n'est pas non plus en mesure d'autoriser ou de refuser le permis de construire : seule la préfecture peut le faire lorsqu'il s'agit d'éoliennes. » Le maire de Banyuls, Laurent Bernardy, confirme : « Je préfère discu-

ter pour six éoliennes plutôt qu'on me les impose dans quelques années... Au début, ils voulaient en implanter huit. En discutant, on les a fait baisser à six et on les a fait s'éloigner des maisons. Nous leur avons également interdit de travailler sur certains sites. » Paysages : « C'est très subjectif ». S'il n'est pas maître des autorisations en tant que maire, Pierre Taurinya confie être favorable au projet « en tant que citoyen » : « Ces éoliennes vont peut-être engendrer une pollution visuelle. Mais si on

les voit comme des mâts produisant de l'énergie propre, cela peut changer notre regard... Tout cela est très subjectif. Par ailleurs, les déchets nucléaires ont également un coût, un impact sur l'environnement. Il faut faire la part des choses. »

Des terrains « en friche depuis 25 ans ». Pour ce qui est du « sacrifice » de terres propices à la culture de vigne que dénoncent les détracteurs du projet, Laurent Bernardy tient à apporter quelques précisions. « Les terrains concernés sont en friche depuis 25 ans, assure-t-il. Aucun cep de vigne ne sera arraché. Au contraire : en parallèle au



Le maire de Banyuls-dels-Aspres, Laurent Bernardy (debout), lors d'une réunion avec Engie et CatEnR. Photo Paul Mangin

projet photovoltaïque prévu sous les éoliennes, le promoteur va replanter du vignoble là-bas sur trois parcelles. Il y aura aussi des plantations d'herbes aromatiques, deux apiculteurs et 250 ovins. » Retombées financières. Propriétaire des parcelles sur lesquelles il est prévu d'installer deux des six éoliennes, la com-

mune de Banyuls toucherait à ce titre un loyer de 15 000 euros par an. Les retombées fiscales pour les trois aérogénérateurs implantés sur le territoire du village sont estimées à environ 170 000 euros (dont 75 000 pour la communauté de communes). De son côté, la commune de Brouilla assure ne pas avoir de chiffres

consolidés pour l'instant. Une ouverture du capital aux habitants. La coopérative locale de production d'énergie renouvelable CatEnR, qui prévoit de financer 40% du projet, compte ouvrir aux habitants le capital de la « société de projet » du parc éolien. « Les habitants et acteurs du territoire qui souhaitent investir pourront prendre des parts sociales dans CatEnR. Nous placerons cet argent dans la société de projet, qui sera l'objet d'une gouvernance partagée », précise le directeur de CatEnR, Bertrand Rodriguez. À l'instar d'un livret A, l'investissement dans le projet devrait rapporter aux souscripteurs des intérêts annuels. Cependant, selon Bertrand Rodriguez, il est encore un peu tôt pour estimer le pourcentage du gain. A. A.